



Communiqué de presse

Paris, le 2 juillet 2013

Réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'agriculture française : l'Inra identifie dix actions

Reconnue comme un enjeu décisif pour l'évolution du climat de la planète, la diminution des émissions de gaz à effet de serre représente un objectif majeur auquel l'agriculture doit contribuer. L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et les ministères en charge de l'agriculture et de l'écologie ont demandé à l'Inra de réaliser une étude sur l'atténuation de ces émissions. Les experts ont ainsi identifié et analysé dix actions portant sur des pratiques agricoles restant compatibles avec une production agricole élevée. Les résultats de cette étude ont été rendus publics le 2 juillet 2013.

L'inventaire national 2010 des émissions françaises de gaz à effet de serre (GES) attribue à l'agriculture 17,8% de ces émissions en équivalents CO₂, dont 9,8% dus au protoxyde d'azote et 8% au méthane. Si l'on tient compte des émissions liées aux consommations d'énergie, l'agriculture française contribue à hauteur de 20% aux émissions nationales.

L'agriculture est appelée à contribuer à l'effort général de réduction des émissions des GES via quatre leviers : la réduction des émissions de protoxyde d'azote et de méthane, le stockage de carbone dans les sols et la biomasse, l'économie d'énergie et la production d'énergie et de matériaux à partir de la biomasse (réduction des émissions par effet de substitution à des énergies et matériaux fossiles). Les spécificités des émissions de GES d'origine agricole – caractère diffus, difficulté de mesure et provenant de processus biologiques – rendent cependant leur quantification et leur limitation difficiles.

Dans cette perspective, l'Ademe et les ministères chargés de l'agriculture et de l'écologie ont demandé à l'Inra de réaliser une étude sur l'atténuation des émissions de GES du secteur agricole français métropolitain. Les 22 experts mobilisés ont déterminé et analysé dix actions décomposées en 26 sous-actions, portant sur des pratiques agricoles susceptibles de contribuer à la réduction des émissions de GES et/ou à l'accroissement du stockage de carbone dans les sols et la biomasse. L'analyse a permis d'estimer le potentiel d'atténuation de chacune de ces actions et les coûts/gains associés en termes économiques.

Le potentiel d'atténuation des actions identifiées

Un tiers des actions donne lieu à un gain financier pour l'agriculteur : il s'agit principalement d'ajustements techniques avec économies d'intrants sans perte de production. On peut citer, par exemple, la conduite des prairies (allongement de la durée des pâturages, accroissement de la part des légumineuses...), ou l'ajustement de la fertilisation azotée ou de l'alimentation des bovins et des porcs.

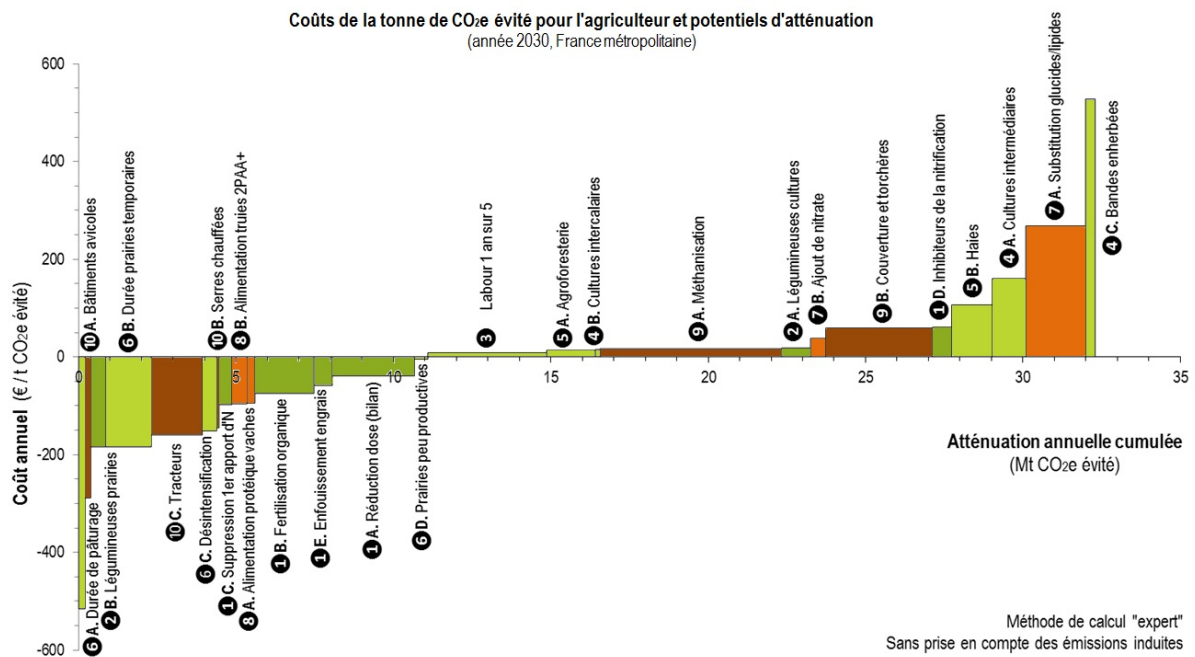
Un deuxième tiers des actions sont à coût modéré ; elles nécessitent des investissements spécifiques (exemple de la méthanisation) et peuvent modifier le système de culture (réduction du labour, agroforesterie).

Le dernier tiers sont à coût plus élevé ; elles nécessitent un investissement sans retour financier direct, des achats d'intrants spécifiques, du temps de travail dédié (cultures intermédiaires, haies) et peuvent impliquer des pertes de production plus importantes (bandes enherbées réduisant la surface cultivée). Certaines de ces actions ont cependant un effet positif sur des objectifs agri-environnementaux comme la biodiversité, la lutte contre l'érosion ou l'esthétique des paysages..., qui n'a pas été quantifié par cette étude.

Un potentiel d'atténuation global important

L'ensemble des actions analysées conduirait à l'horizon 2030 à une atténuation annuelle cumulée représentant 32 millions de tonnes de CO₂ équivalent selon la méthodologie utilisée par les experts. Toutefois, seule une partie de cette atténuation serait reflétée dans l'inventaire national des émissions de gaz à effet de serre. En effet, l'inventaire national 2010 ne permet pas de rendre compte de l'atténuation liée à certaines actions (par exemple aux émissions de méthane par les bovins suite aux modifications des rations alimentaires, ou au stockage de carbone lié au non-labour ou l'agroforesterie).

Cette étude devrait contribuer à faciliter la conception ou la réorientation de politiques publiques destinées à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le secteur agricole.



Contact scientifique :

Sylvain Pellerin

Sylvain.Pellerin@bordeaux.inra.fr

tel. : 05 57 12 25 12

Unité mixte de recherche « Transfert Sol-Plante et Cycle des Eléments Minéraux dans les Ecosystèmes Cultivés »

Département scientifique « Environnement et agronomie »

Centre Inra de Bordeaux-Aquitaine

Laure Bamière

Laure.Bamiere@grignon.inra.fr

Tel : 01 30 81 59 12

Unité mixte de recherche « Economie Publique »

Département scientifique « Sciences sociales, agriculture et alimentation, espace et environnement »

Centre Inra de Versailles-Grignon